



**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RESTRICTIONS DE CIRCULATION
COURSE LES 4 JOURS DE DUNKERQUE – DIMANCHE 24 MAI 2026**

Le Maire de la Commune de GODEWAERSVELDE,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu la déclaration des organisateurs MSO, de la course cycliste « les 4 Jours de Dunkerque » en vue d'emprunter les voies départementales et communales le dimanche 24 mai 2026 lors de l'étape SAINT OMER – DUNKERQUE,
Vu le Code de la Route,
Vu l'itinéraire de passage des coureurs :

- Première partie

Horaire de passage : Caravane 11h40 – Course 13h10

- Route d'Eecke (CD 139)
- Route de Flêtre (CD 69)
- Voie communale Lobbedeys Kruys Straete
- Route du Mont des Cats
- Route de Berthen

- Seconde partie

Horaire de passage : Caravane 12h00 – Course 13h20

- Route de Boeschèpe (CD 139)
- Rue de Boeschèpe (CD 139)
- La Place (CD 139)
- Rue du Général Devinck (CD 139)
- Rue de Steenvoorde (CD 18)
- Route de Steenvoorde (CD 18)

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Le stationnement sera interdit le dimanche 24 mai 2026 sur l'ensemble du parcours de 7h00 à 14h30,

ARTICLE 2. À partir de 11h00 jusqu'à 12h30 la circulation sera interdite en contre sens de la course,

ARTICLE 3. À partir de 12h30 jusqu'à 14h30 la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation,

ARTICLE 4. Les usagers devront se conformer aux indications données par les services de Gendarmerie et par les commissaires de route mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 5. La signalisation sera à la charge des organisateurs de la manifestation,

ARTICLE 6. Les services municipaux, les organisateurs, et la brigade de Gendarmerie de Steenvoorde sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Godewaersvelde, le 13 mars 2026

Le Maire,

A. VERMEULEN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.